



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 18598

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la crise dont est victime l'industrie agroalimentaire depuis la découverte de viande de cheval dans un produit préparé étiqueté comme ne contenant que de la viande de boeuf. Avec la découverte de cette arnaque à l'étiquetage, nos compatriotes ont découvert des filières de production internationales qui comptent plus d'intermédiaire que le produit ne nécessite d'ingrédient ! Cette complexité a pour conséquence une incapacité pour les services de contrôle de l'État à effectuer leur travail de manière optimale. Il lui est demandé si son ministère compte développer des actions d'incitation à la relocalisation des activités industrielles agroalimentaires qui permettront, non seulement la création de nouveaux emplois mais également une meilleure traçabilité des produits.

Texte de la réponse

En 2010, les industries agroalimentaires comptaient environ 415 000 salariés pour 147 milliards d'euros de chiffre d'affaires (hors artisanat commercial). Il s'agit du premier employeur industriel en France. L'industrie des viandes représente plus d'un quart des emplois. La préservation de ces emplois ainsi que du savoir faire français, dont le repas gastronomique a été labellisé par l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine immatériel de l'humanité, est une priorité pour l'Etat. Les récents événements qui ont secoué la filière de la viande ont montré l'importance de la traçabilité des produits. Dans le cadre du conseil national de l'industrie, le secteur agro-alimentaire a été désigné comme une des treize filières stratégiques pour la France. Au sein du comité stratégique qui lui est dédié, la question de l'attractivité et de la pérennité des emplois sur le territoire ainsi que de la traçabilité et des labels de qualité occupe une place majeure. Les pouvoirs publics sont mobilisés aux côtés des professionnels afin de renforcer l'attractivité du territoire et de valoriser les circuits courts. La mise en place des rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et des référents « industries agroalimentaires » dans chaque région (en Direccte ou en Draaf) permet d'alimenter les réflexions et de renforcer l'accompagnement et la visibilité des entreprises françaises. Elles donneront lieu à un contrat de filière dans les prochaines semaines. Par ailleurs, dans le cadre du fonds unique interministériel et du programme investissements d'avenir, le ministère du redressement productif soutient les projets de recherche, d'innovation et d'industrialisation des sociétés afin de renforcer leur compétitivité et leur ancrage sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18598

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1771

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 5039